

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 1er février 1955.

o.191-053.1.- WD/eo.

A u C o n s e i l f é d é r a l

Observateur suisse au Comité d'experts  
en matière de santé publique du Conseil  
de l'Europe; session à Strasbourg à  
partir du 15 février 1955.

Au nom du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Secrétaire général de cette organisation européenne a adressé, le 19 novembre 1954, une lettre au Chef du Département politique conviant la Suisse à se faire représenter au Comité d'experts en matière de santé publique du Conseil de l'Europe, qui se réunira à Strasbourg à partir du 15 février prochain.

En mai 1953, le Comité des ministres décida d'établir "un programme d'action bien défini pour le Conseil de l'Europe, non seulement pour lui permettre de promouvoir avec efficacité la cause de l'unité européenne, mais encore pour mieux faire comprendre aux peuples de l'Europe le rôle que le Conseil doit jouer". Dans le domaine de la santé publique, un Comité d'experts fut chargé d'étudier les questions d'ordre sanitaire devant être inscrites au programme d'action et de soumettre des recommandations au Comité des ministres. Pour la première fois, ce Comité d'experts siégea du 5 au 7 juillet 1954 à Strasbourg. Les problèmes examinés ont été notamment les suivants : Information réciproque, coordination des recherches, unification des méthodes et mise en commun des ressources.

La nouvelle activité du Conseil de l'Europe en matière de santé publique suscite certaines réserves. Il est à se demander si, par la suite, elle ne fera pas double emploi avec celle du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé, alors qu'il importe, d'une manière générale, d'éviter de multiplier sans raison valable les organisations internationales s'occupant de mêmes questions.

Le problème de la participation de la Suisse à des comités du Conseil de l'Europe s'est déjà posée précédemment. En date du 23 février 1951, le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter dans le Groupe de travail chargé par le Conseil de l'Europe d'étudier certaines questions relatives

- 2 -

aux brevets. La réserve générale que nous observons à l'égard du Conseil de l'Europe ne doit pas nous empêcher de participer à ses organes techniques lorsque notre intérêt nous le commande. Tel paraît être le cas pour le Comité de santé publique. Le Service fédéral de l'hygiène publique, consulté dans cette affaire, souhaite la présence d'un observateur suisse au sein de ce comité. Celui-ci pourrait être désigné en la personne de M. A. Sauter, directeur dudit service.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

M. Arnold S a u t e r , directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, est nommé en qualité d'observateur suisse au Comité d'experts en matière de santé publique du Conseil de l'Europe qui se réunira à Strasbourg, à partir du 15 février prochain.

Il recevra une indemnité journalière de 60 francs.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution, au Département de l'intérieur et au Département des finances et des douanes pour information.